

LETTRE ADRESSEE LE 29 MARS 1948 PAR L'AGENCE JUIVE POUR LA PALESTINE AU
SECRETAIRE GENERAL, ACCOMPAGNEE D'UN MEMOIRE RELATIF AUX ACTES D'AGRESSION
COMMIS PAR LES ARABES

Monsieur,

L'Agence juive pour la Palestine s'est réjouie de l'occasion qui lui a été donnée, conformément à l'Article 39 de la Charte, de fournir des renseignements au Conseil de sécurité et de lui exposer son point de vue sur la question de Palestine. En vertu de la décision prise, les représentants de l'Agence juive ont fait des exposés oraux les 27 février, 5 mars et 24 mars.

Nous tenons à éviter de faire perdre plus de temps qu'il n'est nécessaire au Conseil de sécurité, à l'ordre du jour duquel figurent tant de problèmes importants. C'est pourquoi l'Agence juive désire communiquer les renseignements écrits ci-après, en vue de leur distribution officielle sous forme de documents portant la cote S/ et destinés à être, par la suite, insérés dans les procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, à savoir :

Mémoire relatif aux actes d'agression commis par les Arabes,
décembre 1947 - janvier 1948.

Mémoire complémentaire relatif aux actes d'agression commis par les Arabes, février - mars 1948.

Nous n'ignorons pas que les membres du Conseil de sécurité ont peut-être déjà reçu ces deux documents; mais nous attachons une réelle importance à leur distribution officielle et à leur insertion ultérieure dans les procès-verbaux, étant donné qu'ils sont indispensables pour comprendre l'affaire que nous nous sommes efforcés d'exposer.

Veuillez agréer....

(signé) Moshe Shertok

Agence juive pour la Palestine.

MEMOIRE

SUR

LES ACTES D'AGRESSION COMMIS PAR LES ARABES POUR MODIFIER PAR
LA FORCE LE REGLEMENT RELATIF AU FUTUR GOUVERNEMENT DE LA
PALESTINE APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Présenté à la
COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
par
L'AGENCE JUIVE POUR LA PALESTINE

Lake Success, New-York
2 février 1948

SOMMAIRE

L'Agence juive pour la Palestine allègue qu'il existe en Palestine une situation dont la prolongation est susceptible de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette situation est due à une tentative faite par la Ligue arabe et les gouvernements qui y sont représentés, de concert avec le Haut comité arabe pour la Palestine, en vue de modifier par la force le règlement envisagé dans la résolution de l'Assemblée générale sur le gouvernement futur de la Palestine (29 novembre 1947, A/516) - tentative qui, aux termes de la partie A de la résolution, devrait être considérée "comme une menace à la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression".

Cette agression prend trois formes :

A. Campagne de menace, de provocation et de propagande, officiellement patronnée par la Ligue arabe et les gouvernements qui y sont représentés et "destinée à provoquer ou à encourager toute menace contre la paix, rupture de la paix ou acte d'agression", en violation de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale sur le vu du rapport relatif aux mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent (28 octobre 1947, A/428), et en vertu du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

B. Actes d'agression caractérisés récemment commis à l'incitation et sous le patronage des Gouvernements de la Syrie et du Liban, contre la population juive de Palestine, d'une manière incompatible avec les vues et principes des Nations Unies (qui sont définis dans l'Article 1 de la Charte) et en violation de l'Article 2.

C. Menaces proférées et préparatifs d'agression en Palestine faits par les gouvernements représentés dans la Ligue arabe, ou par certains d'entre eux, en violation de l'Article 2 de la Charte, relatifs "au recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales" et d'une manière incompatible avec les buts et principes des Nations Unies.

INTRODUCTION

En avril 1947 le Gouvernement du Royaume-Uni, en sa qualité de Puissance mandataire, a demandé à l'Assemblée générale (en vertu de l'Article 10 de la Charte) de formuler une recommandation sur le Gouvernement futur de la Palestine. L'Assemblée générale, acceptant le point de vue maintes fois exprimé par le Gouvernement du Royaume-Uni selon lequel les Nations Unies étaient compétentes pour définir la forme de gouvernement dans le territoire du Mandat palestinien, prit des mesures pour procéder à des recherches et à une enquête sur toutes les questions relatives à la situation dans ce pays. Une session spéciale de l'Assemblée générale, tenue en avril et mai 1947, nomma une Commission spéciale des Nations Unies aux fins d'enquêter sur tous les aspects de la question palestinienne et de présenter un rapport à l'Assemblée générale. Le 1er septembre 1947, après une enquête approfondie menée en Palestine et en Europe, la Commission spéciale a présenté son rapport ⁽¹⁾ que l'Assemblée générale a renvoyé, le 23 septembre 1947, à une Commission ad hoc. Cette Commission ad hoc constitua deux sous-commissions, dont l'une présenta une résolution prévoyant un règlement sur la base du partage et de l'union économique et l'autre, composée d'Etats arabes et musulmans, présenta une résolution préconisant la création d'un Etat palestinien unitaire. La première de ces résolutions fut adoptée à la Commission ad hoc par 25 voix contre 13. La seconde fut repoussée par 29 voix contre 12. En conséquence, le 25 novembre 1947, la Commission ad hoc présenta à l'Assemblée générale une résolution prévoyant le règlement de la question palestinienne sur la base du partage et de l'union économique. Cette résolution fut adoptée par l'Assemblée générale par 33 voix contre 13.

2. L'Assemblée générale nomma une Commission composée de cinq puissances et la chargea de mettre en oeuvre cette recommandation; elle confia certaines fonctions au Conseil de tutelle et au Conseil économique pour l'exécution de quelques parties du plan adopté et elle invita le Conseil de sécurité à prendre les mesures prévues aux Articles 39 et 41 de la Charte si la situation en Palestine venait à constituer une menace contre la paix. L'Assemblée générale invita en outre le Conseil de sécurité à considérer comme "une menace à la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression toute tentative visant à modifier par la force le

(1) Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, rapport à l'Assemblée générale, Volume 1.

règlement prévu par ladite résolution". L'Assemblée générale lança enfin un appel "à tous les gouvernements et à tous les peuples pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui risquerait d'entraver ou de retarder l'exécution de ces recommandations".

3. La résolution adoptée le 29 novembre 1947 était donc le résultat des efforts prolongés de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution par voie d'enquête et de négociations. Les Etats arabes, ainsi que les Arabes de Palestine reçurent toutes facilités pour exposer leur point de vue et présenter leurs propositions à tous les organes créés par les Nations Unies pour discuter du Gouvernement futur de la Palestine. C'est ainsi que leurs représentants soumièrent à la Commission ad hoc des propositions pour une constitution faisant de la Palestine un Etat arabe unitaire⁽¹⁾. Ces propositions furent examinées, discutées et formellement rejetées.

4. Les pages qui suivent montreront que les Etats arabes, de concert avec le Haut comité arabe pour la Palestine, essaient de s'opposer par la force au règlement que l'Assemblée générale a approuvé et d'imposer par la force le règlement que l'Assemblée générale a rejeté.

A. PROPAGANDE ET PROVOCATION DESTINEES A PROVOQUER UNE RUPTURE DE LA PAIX.

5. En alléguant que les gouvernements arabes, de concert avec le Haut comité arabe pour la Palestine, tentent délibérément de modifier par la force le règlement envisagé par la résolution de l'Assemblée générale, l'Agence juive se borne à faire état des dires mêmes de ces gouvernements. La Ligue arabe n'a jamais eu l'intention d'accepter les résultats d'aucune médiation, d'aucun arbitrage, d'aucun règlement légal. Au moment de la publication du rapport de la Commission spéciale des Nations Unies, le Comité politique de la Ligue arabe, réuni à Sofar, Liban, du 16 au 19 septembre 1947, a adopté des résolutions qui contiennent les menaces suivantes :

(1) Commission ad hoc sur la question palestinienne. Rapport de la Sous-Commission 2. A/AC.14/32, 11 novembre 1947.

"Le Comité considérera la mise en oeuvre de ces recommandations (c'est-à-dire aussi bien des recommandations de la majorité que celles de la minorité de la Commission spéciale d'enquête pour la Palestine) comme un incontestable danger menaçant la sécurité de la Palestine ainsi que la sécurité et la paix de tous les Etats arabes. Il a donc décidé de s'opposer à la mise en oeuvre de ces recommandations par tous les moyens pratiques et efficaces. Ils - les Arabes de Palestine - déclancheront une guerre implacable pour repousser cette attaque contre leur pays d'autant plus qu'ils savent que tous les pays arabes les soutiendront et les aideront en leur fournissant des hommes, des fonds et des munitions..."(1)

6. Les événements qui ont suivi en Palestine, où les Arabes ont déclanché une guerre implacable et où ils ont été soutenus par l'envoi "d'hommes, de fonds et de munitions", prouvent que la déclaration de la Ligue doit être considérée comme un programme concret et non comme une prédiction abstraite. Les Etats arabes n'ont jamais admis que les dispositions de la Charte devraient limiter les "moyens pratiques et efficaces" dont ils envisagent et préconisent l'emploi; en vérité le Secrétaire général de la Ligue arabe pense en termes qui sont fort éloignés des nobles sentiments exprimés à San-Francisco. "Cette guerre", a-t-il dit, "sera une guerre d'extermination et un immense massacre que l'on comparera aux massacres mongols et aux croisades."(2) Dans les remarques qui suivaient, Azzam Pacha esquissait trois caractéristiques de la guerre future - la foi dans la mort glorieuse qui donne accès au paradis, les occasions de pillage et l'amour du Bédouin pour le massacre en soi.

7. Azzam Pacha avait fait sa déclaration dans un journal égyptien. Jamal Hussein, au nom du Haut comité arabe pour la Palestine, estima que les Nations Unies étaient une meilleure tribune pour lancer son appel aux armes contre la décision de l'Assemblée générale. "La ligne de démarcation qu'envisage le partage", déclara-t-il, "ne sera jamais qu'une ligne de feu et de sang;"(3)

(1) Al-Ahram, Le Caire, 21 septembre 1947.

(2) Akhbar al-Yom, 11 octobre 1947.

(3) Débats de la Commission ad hoc pour la Palestine, 24 novembre 1947.

8. Au cours de la session de l'Assemblée générale, les porte-parole arabes exposèrent l'un après l'autre la conception qu'ils se faisaient de l'attitude des Etats arabes à l'égard du règlement d'un problème international par une décision internationale. Ils répétèrent à l'Assemblée qu'elle devait, soit satisfaire à toutes les exigences arabes, soit voir se dresser contre elle la résistance farouche du monde arabe tout entier. (1)

9. Lorsque l'Assemblée générale rendit son jugement impartial en dépit de ces rumeurs menaçantes et refusa de soumettre l'ensemble de la population juive de Palestine à la domination d'un Etat arabe unitaire, des menaces violentes devinrent le thème favori de toutes les déclarations officielles arabes. Ce n'était pas seulement une campagne de propagande; le but et l'effet de ces déclarations étaient d'inciter les Arabes de Palestine à la violence directe et les populations des Etats arabes à les aider par l'agression directe. Le 1er décembre 1947, Azzam Pacha fit cette déclaration : (2)

"En aucun cas nous ne permettrons la mise en oeuvre de la résolution des Nations Unies visant au partage de la Palestine. Nous résisterons à cette résolution et nous lutterons contre elle par tous les moyens en notre pouvoir. Nous avons préparé un plan détaillé sur lequel se sont mis d'accord les Etats arabes au cours des réunions du Conseil de la Ligue. Ce plan est en cours d'application depuis déjà deux mois... Son exécution a été confié à un comité technique... Le moment n'est plus aux paroles, mais aux actes."

Il est clair que Azzam Pacha faisait allusion à la décision de la Ligue arabe adoptée à Sofar en septembre 1947 et tendant à "faire de la Palestine un Etat arabe indépendant et unifié". (3)

10. Les chefs des gouvernements arabes, non moins activement que les porte-parole de la Ligue arabe, ont provoqué et encouragé les menaces contre la paix en Palestine. Leurs déclarations dans ce sens

(1) Discours du représentant de la Syrie, 26 novembre 1947, et du représentant de l'Irak, 23 novembre 1947.

(2) Al Wahda, Jaffa, 1er décembre 1947.

(3) Voir ci-dessus, paragraphe 5.

n'ont nullement été influencées par le vote qu'ils ont émis à l'Assemblée générale contre la propagande belliciste.

Le 22 septembre, le Premier Ministre d'Irak déclara à la presse, "je vous ai demandé de préparer le peuple d'Irak, et particulièrement la jeunesse, aux actes et aux sacrifices que la situation peut rendre nécessaires. Je vous répète aujourd'hui ma demande".⁽¹⁾ Le 23 octobre, il déclara "que l'armée irakienne se mettrait en marche et entrerait en Palestine si les Nations Unies adoptaient le partage".⁽²⁾ Le 2 décembre, le Premier Ministre du Liban déclara : "que le Liban avait commencé à appliquer la décision de la Ligue arabe tendant à faire de la Palestine un Etat arabe unitaire"; il poursuivit en disant : "L'armée libanaise jouera son rôle le moment venu". Le 12 janvier 1948, le Premier Ministre syrien, Jamil Mardam Boy, déclara à Damas à des jeunes gens qui réclamaient des armes pour combattre les Juifs, que le "Président Shukri al-Quwatly approuve le mouvement de la jeunesse arabe et le fait qu'elle est prête à la guerre sainte pour défendre la Palestine arabe".⁽³⁾

11. On s'efforce parfois de présenter l'aide que donnent les Etats arabes à l'agression en Palestine comme des actes spontanés et volontaires de de citoyens surexcités et non comme des actes officiels des gouvernements. Certains représentants arabes ne sont cependant pas assez discrets pour recourir à ce subterfuge. C'est ainsi qu'à la Chambre des députés libanaise, le Premier Ministre Riad al Solh déclara : "Sous le dôme de cette salle, c'est à titre officiel que je proclame notre intention de fournir à la Palestine toutes les armes, tous les fonds et tous les hommes que nous possédons".⁽⁴⁾ Le 7 décembre, il déclara : "L'armée libanaise actuellement aux frontières de la Palestine jouera son rôle avec les autres armées arabes pour sauver la Palestine quand le moment viendra".⁽⁵⁾

(1) Al-Ahram, 24 septembre 1947, Beyrouth, 23 septembre 1947.

(2) Agence Reuter de Bagdad, 23 octobre 1947.

(3) Associated Press de Damas, 12 janvier 1948.

(4) Al-Ahram, 1er octobre 1947.

(5) Associated Press, Le Caire, 7 décembre 1947.

12. Les déclarations, citées ci-dessus, des ministres irakiens, syrien et libanais, destinées à provoquer et à aider l'agression contre les Juifs de Palestine ont leur parallèle dans les déclarations analogues faites au nom des Gouvernements de l'Egypte, du Yémen et de la Transjordanie. En vérité, les Etats arabes se sont associés tous les sept, par l'intermédiaire de leurs premiers ministres, pour formuler, au Caire, le 17 décembre 1947, une déclaration dans laquelle ils s'engageaient à s'opposer par la force à la décision des Nations Unies. Un communiqué fait à la presse après leurs consultations, était ainsi conçu : "Le partage est illégal et les gouvernements arabes prendront des mesures décisives pour assurer la défaite du partage." (1) Le même communiqué contenait la menace formulée par les sept premiers ministres de jeter toutes les forces de leur armée dans "la bataille... jusqu'à l'obtention de la victoire". Le communiqué ajoutait : "Il est du devoir des Arabes de se préparer à la lutte". Les décisions adoptées à la rencontre du Caire furent par la suite interprétées dans les déclarations distinctes où les participants réaffirmaient l'attitude qu'il avaient déjà prise. Le Premier Ministre du Liban déclara alors que la Ligue arabe "avait formellement décidé d'armer les Arabes de Palestine, de les renforcer par des volontaires et de constituer un fonds de guerre pour financer une guerre sans rémission en Palestine." (2) Il poursuivit en disant : "Nous ne dormirons pas tant que nous n'aurons pas sauvé la Palestine en en faisant un Etat arabe indépendant et unifié. Nous vous promettons que nous approvisionnerons la Palestine... en armes, en matériel et en hommes. J'espère que vous ferez confiance aux chefs de la Ligue arabe, vous verrez bientôt les résultats de leur travail." Le Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, l'émir Faisal al-Saoud, déclara : "Nous vous promettons de sauver la Palestine avec notre argent, nos vies et nos âmes. Je compte sur Dieu et sur vous pour maintenir la Palestine comme Etat arabe... indépendant." (3) Le Premier Ministre de Syrie, Jamil Mardam Bey, déclara :

(1) United Press, Le Caire, 17 décembre 1947

(2) AP., Le Caire, 15 décembre 1947

(3) AP., Le Caire, 15 décembre 1947

"Le moment des discours est passé et celui de l'action est proche. Nous devons être tous décidés à consacrer notre pouvoir et notre argent à la libération de la Palestine." (1) Le 6 décembre 1947, le représentant du Yémen au Caire, Sayyid Ali al Muayyed, déclara : "Le peuple du Yémen est en armes et impatient de lutter pour la Palestine." (2) Le même jour, le Premier Ministre de Transjordanie, Samir al Rifai Pacha, déclara : "Les forces de mon pays s'allieront au reste du monde arabe dans la lutte pour la Palestine." (3)

13. En présence de ces déclarations, il serait manifestement absurde de prétendre que les gouvernements arabes ne portent pas la responsabilité des actes de violence et des effusions de sang qui ont été provoqués en Palestine par leur propagande et intensifiés par la participation de leurs ressortissants. Quelques semaines après la réunion au Caire, la Ligue arabe a manifestement jugé qu'il était prudent de cesser de prétendre que les actes de violence n'étaient pas officiellement encouragés. As'ad Dagher, fonctionnaire de la Ligue arabe chargé des relations avec la presse, réunit une conférence de presse au cours de laquelle il révéla que la Ligue arabe "avait recommandé que les nations arabes occupent l'ensemble de la Palestine avec leurs armées régulières lorsque les troupes britanniques quitteraient la Palestine." (4)

14. Les dirigeants arabes en Palestine, qui reconnaissent pour chef l'ancien Mufti, savent très bien qu'ils peuvent compter sur l'appui des gouvernements voisins dans leurs efforts pour troubler la paix en Palestine par des désordres sanglants et des actes d'agression commis sans cesse plus nombreux. L'adoption de la résolution de l'Assemblée générale a été le signal de l'attaque organisée par le Haut comité arabe, par l'intermédiaire de ses comités et groupes locaux dans les villes et les villages, contre la vie et les biens des Juifs. Un des

(1) AP, Le Caire, 15 décembre 1947

(2) AP, Le Caire, 6 décembre 1947

(3) AP, Le Caire, 6 décembre 1947

(4) AP, Le Caire, 15 janvier 1948

dirigeants du Haut comité arabe, Emil Ghoury, informa trois journalistes américains, le 31 décembre, de la résolution du Haut comité d'organiser une guerre de carnage en Palestine, sous la direction de la Commission militaire de la Ligue arabe à Damas, présidée par le général Taha al-Hashimi, ancien Ministre de la guerre de l'Irak.⁽¹⁾ M. Ghoury poursuivit : "Les forces arabes comprendront aussi des volontaires d'autres pays arabes... et la guerre commencera lorsque l'occasion favorable se présentera."

C'est sur la base de ces déclarations officielles et d'autres déclarations similaires que l'Agence juive affirme que les sept Etats représentés au sein de la Ligue arabe sont responsables - en même temps que le Haut comité arabe de Palestine - de la propagande destinée à provoquer et à encourager une menace contre la paix, une rupture de la paix et des actes d'agression dans le sens de la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947, en violation de la résolution unanimement adoptée par l'Assemblée générale en ce qui concerne la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et ceux qui y incitent (A/428, 28 octobre 1947), et d'une manière incompatible avec les buts et principes des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés à l'Article 1 de la Charte.

B. ACTES D'AGRESSION DIRECTS

Attaques organisées par la Syrie et le Liban contre les villages juifs dans le nord de la Palestine, les 9, 14 et 21 janvier.

15. Dans la matinée du vendredi 9 janvier 1948, des éléments arabes venant de Syrie attaquèrent deux villages juifs dans le nord de la Palestine, Kfar Szold et Dan, tous deux situés près de la frontière syrienne à quelque vingt-cinq milles au nord du lac de Tibériade.⁽²⁾

(1) New-York Herald Tribune, 15 janvier 1948

(2) New-York Times, New-York Herald Tribune, 10 janvier 1948.

Une étude des déclarations arabes en Syrie, au Liban et en Palestine, au cours des journées qui précédèrent cette tentative d'invasion, révèle le souci causé au dirigeants arabes par les maigres résultats des actes de violence qu'ils avaient organisés en Palestine. Le 31 décembre, M. Emil Ghoury, du Haut comité arabe de Palestine, avait informé les correspondants de presse que "la seule critique qu'il avait à formuler contre les attaques des Arabes portait sur l'insuffisance de leur nombre".⁽¹⁾ M. Hussein Khalidi, Secrétaire général du Comité, avait déclaré que le monde "verrait bientôt les preuves de la valeur militaire des Arabes". Des observateurs dignes de foi avaient constaté un accroissement du nombre des "comités de libération de la Palestine" en Syrie et au Liban. Dans le camp de Qatana, situé près de Damas, -mis par l'armée syrienne à la disposition des volontaires en vue de l'agression contre la Palestine - des centaines d'Arabes de Syrie, du Liban, de l'Egypte et de Palestine étaient entraînés en vue d'opérations immédiates.⁽²⁾

16. Le 9 janvier, les envahisseurs étaient environ 400. Ils traversèrent la frontière dans des camions et attaquèrent les villages juifs en deux vagues. Ils étaient pourvus d'armes automatiques modernes et portaient des uniformes semblables à ceux de l'armée syrienne. La bataille qui s'engagea entre eux et les colons juifs dirigés par des chefs de la Haganah dura trois heures et demie jusqu'à ce que des troupes britanniques, appuyées par de l'artillerie et des Spitfires de la Royal Air Force interviennent pour rétablir l'ordre. Trois Juifs furent tués et huit furent blessés; les Arabes perdirent environ 25 hommes.

(1) New-York Times, 1er janvier 1948

(2) New-York Times, 19 janvier 1948

17. Cette attaque avait plusieurs buts. Selon des sources dignes de foi, elle répondait à un désir d'éprouver les effets de cette violation de frontière sur l'opinion des Nations Unies, et il est significatif que l'agression coïncide avec la première réunion de la Commission des Nations Unies chargée de la mise à exécution du plan. Un autre objectif était d'assurer une couverture à l'infiltration de volontaires syriens dans le territoire palestinien. Selon un rapport de Damas⁽¹⁾ dûment confirmé, neuf cents hommes, sous les ordres d'Akram Kaurani, traversèrent le Liban en camion, pénétrèrent en Palestine près de Beit Jebeil. Six cents autres, commandés par Abed Shisbekli, entrèrent en Palestine par le pont connu sous le nom de Jisr Banat Yaqub". La même source définit, probablement à juste raison, l'objectif de l'attaque comme un effort pour soutenir le moral arabe qui "avait besoin ... d'une victoire sensationnelle, telle que la prise d'une ville propre à galvaniser le monde arabe et à précipiter dans l'action les hésitants"(2).

18. Le 12 janvier, le Foreign Office a annoncé que le Ministre de Grande-Bretagne à Damas avait "demandé des renseignements au Gouvernement syrien..., avait exprimé la préoccupation que cette attaque causait au Gouvernement du Royaume-Uni et avait demandé que des mesures soient prises pour empêcher une aggravation de la situation(3)".

19. On ne faisait aucun secret de la complicité officielle syrienne et libanaise dans ces attaques. Le 10 janvier, un quotidien arabe palestinien⁽⁴⁾ annonça que Ahmed Sharabati, Ministre de la défense nationale de Syrie, était arrivé au Liban le jeudi 8 janvier, avec un convoi de trente camions transportant 700 recrues arabes de Syrie et se dirigeant vers Merj Ayun, à la frontière libano-palestinienne. Le poste britannique, émettant en arabe de Jaffa (Sharq al-Adna), déclara que Majid Bey Arslan, Ministre de la défense nationale du Liban, s'était, lui aussi, rendu à Merj Ayun pour "une importante réunion de l'armée de défense et de libération de la Palestine."

(1) New-York Times, 18 janvier 1948.

(2) New-York Times, 18 janvier 1948.

(3) New-York Times, 13 janvier 1948.

(4) Al-Sha'ab, Jaffa.

20. A la suite d'une demande de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés du Liban, le Premier Ministre et le Ministre de la défense nationale firent rapport à la Chambre, le 14 janvier 1948, sur les progrès accomplis dans l'aide fournie aux Arabes de Palestine. Tous les journaux libanais rendirent compte des débats, dont les très saillants sont les suivants :

Le Premier Ministre déclara que les gouvernements arabes sont déterminés à lutter de toutes leurs forces contre le partage de la Palestine. Il souligna que les Etats arabes n'avaient pas reconnu et ne reconnaîtraient jamais la décision des Nations Unies concernant la Palestine.

Le Ministre de la défense nationale donna ce qu'il appela "un témoignage oculaire" sur des attaques arabes contre des villages juifs dans le nord de la Palestine. "Ces attaques", déclara-t-il, "seront intensifiées et prendront la forme d'une guerre véritable dans un proche avenir". Il ajouta "que toutes les activités telles que la collecte des fonds, le recrutement et l'entraînement de volontaires, la collecte d'armes, etc..., sont sous son contrôle personnel et sous celui du Ministre de la défense nationale de Syrie, conformément aux résolutions adoptées à la Conférence des Premiers Ministres au Caire." (1)

Entre-temps, Ahmed Sharabati; Ministre de la défense nationale de Syrie avait, dans une déclaration faite à Damas, donné ses impressions sur l'engagement qui avait eu lieu à Dan et compléta cette déclaration par la menace "d'une attaque frontale directe contre les forces juives dans environ un mois." (2)

Attaque contre Dan et Lehavot

21. L'attaque du 9 janvier semble avoir créé un précédent pour le libre passage de la frontière entre la Syrie et la Palestine par des "volontaires" arabes. Le 14 janvier, des Arabes de Syrie attaquèrent à nouveau la colonie juive de Dan et la jeune colonie de Lehavot à quatre milles au sud de Dan, firent sauter la source d'approvisionnement

(1) Discours à la Chambre des députés du Liban, 14 janvier 1948

(2) New-York Times, 10 janvier 1948

en eau de la communauté et endommagèrent ses viviers. Cette attaque partit de Shuta, tout près de la frontière syrienne. Une communication officielle britannique déclare que des troupes britanniques, venant de Metullah, repoussèrent les Arabes au cours d'une bataille qui dura une heure et demie. Les Arabes laissèrent un mort et se retirèrent en Syrie. (1)

Attaque contre Yehiam

22. Le 21 janvier, un groupe d'environ 400 Arabes traversa la frontière libano-palestinienne et attaqua le village juif de Yehiam, situé à 20 milles à l'est de Nahariya en Galilée occidentale. Neuf Juifs, parmi lesquels se trouvaient cinq agents de police chargés de la surveillance de la colonie furent tués. L'attaque commença à heures du matin et dura cinq heures, au cours desquelles les Arabes occupèrent tous les ponts et aqueducs menant au village. La bataille fit rage pendant six heures, jusqu'au moment où arrivèrent les troupes britanniques. La colonie de Yehiam comprend 60 colon adultes juifs.

23. Le 22 janvier, un petit groupe arabe traversa à nouveau la frontière, renouvela l'attaque contre Yehiam et fut repoussé avec de lourdes pertes. Ces attaques des 21 et 22 janvier furent effectuées par des compagnies bien organisées, en uniformes, appuyées par des mortiers. (2)

24. Les hommes qui étaient entrés en Palestine à la faveur de ces attaques ont pris part à des assauts livrés aux Juifs dans de nombreuses parties du pays. On a constaté que des tireurs isolés appartenant à des unités venues de Syrie et d'Irak, avaient pris part à des embuscades à Haïfa, à des attaques dirigées contre Ramât Rahel (près de Jérusalem), et contre Kfar Etzion (près d'Hébron) et ailleurs. (3)

(1) AP, 14 janvier 1948

(2) New-York Times, 22 et 23 janvier 1948

(3) Le 4 janvier 1948, l'AP de Jérusalem signala "Des Arabes de Syrie, du Liban et de Transjordanie se sont infiltrés à Jérusalem pour augmenter les rangs du cheik Bakhri" (Chef du groupe arabe dans la vieille ville de Jérusalem).

Agressions commises par des unités de la Légion arabe de Transjordanie

25. Les actes d'agression décrits ci-dessus ont entraîné la violation de la frontière palestinienne sur l'instigation et sous les ordres des Gouvernements syriens et libanais, dans le but exprès de commettre des actes d'agression délibérés et meurtriers contre de paisibles villages juifs et de parvenir, par des méthodes que la Charte interdit, à un règlement politique que l'Assemblée générale a condamné. La Légion arabe de Transjordanie, armée étrangère entretenue en Palestine sous commandement britannique, s'est également livrée à des actes de violence contre la population juive. Ces actes, dont la responsabilité incombe à la Puissance mandataire, seront décrits dans un document spécial que présentera ultérieurement l'Agence juive.

Résumé des actes d'agression directe déjà commis.

26. Le chapitre suivant, qui traite des préparatifs en vue de futures attaques contre les Juifs, en violation de la Charte et au défi de la décision de l'Assemblée générale, montrera clairement que nous n'en sommes pas encore venus à la phase principale de l'agression arabe. Cependant, il serait puéril de ne pas vouloir reconnaître que l'agression a déjà commencé et que l'atmosphère d'impunité dans laquelle elle a été commise servira d'encouragement, dans l'avenir, à des actes de violence redoublés. Les Gouvernements syrien et libanais ont déjà réuni, organisé, équipé et expédié des forces arabes chargées de commettre des actes d'agression contre de paisibles communautés juives, dans un territoire où ni la Syrie ni le Liban n'ont droit d'accès ni juridiction. La Syrie est membre du Conseil de sécurité auquel la Charte (Article 24) confère "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales". C'est en territoire syrien, avec le soutien actif du Gouvernement syrien, que l'on a armé et que l'on est en train d'armer et d'organiser des forces pour envahir la Palestine, l'attaquer sans provocation et tenter de renverser par la force une décision de l'Assemblée générale. Le Liban, en même temps que d'autres Etats arabes, a soumis à l'Assemblée générale une résolution sur "l'immigration illégale", au milieu de nombreuses et éloquentes protestations sur l'inviolabilité des frontières. Mais les frontières du Liban et de la Syrie n'en sont pas moins librement ouvertes aux hommes et aux armes qui entrent sans autorisation en Palestine, sous le contrôle personnel des Ministres de

la défense nationale intéressée, dans le dessein avoué de troubler la paix et la sécurité internationales. Les deux initiateurs principaux des troubles et des luttes actuels en Palestine ont leur quartier général à Beyrouth et à Damas respectivement, et sont en liaison étroite avec les gouvernements intéressés dont ils ont la complicité; ce sont : Aaj Amin al Hussein, ancien Mufti de Jérusalem, et Fawzi al Kawukji, son complice dans la direction du soulèvement arabe de 1956. Depuis le rapport de la British Royal Commission (Commission royale britannique)⁽¹⁾ qui signalait ces hommes comme responsables principaux de l'organisation de l'effusion de sang il y a dix ans, ils ont réussi à perfectionner leur technique et leur idéologie agressive grâce à un long séjour, au cours de la guerre, en Allemagne nazie, comme alliés du régime hitlérien. C'est grâce à eux que cette attaque contre l'esprit même de la Charte se rattache, en une filiation odieuse mais très nette, au "fléau de la guerre" dont les Nations Unies aspirent à "préserver les générations futures."⁽²⁾

27. L'Agence juive estime que l'importance relativement limitée des actes d'agression commis au cours des deux derniers mois ne dispense pas les Nations Unies de la nécessité de prendre des mesures pour mettre fin à des violations de la paix et à des actes d'agression. Elles estiment que seule une action ferme et entreprise à temps est capable d'empêcher la politique d'agression, que certains Etats Membres des Nations Unies sont en train de préparer, d'atteindre son plein développement.

C. PREPARATIFS D'AGRESSION DES ETATS ARABES CONTRE LES JUIFS DE PALESTINE ET LES INSTITUTIONS DES NATIONS UNIES

28. La propagande agressive organisée au cours des dernières semaines par les gouvernements arabes, les trois actes d'agression commis par la Syrie et le Liban, ainsi que l'infiltration actuelle de "volontaires" officiellement encouragés, ne sont donc que le prélude de la phase principale de l'agression arabe qui doit être déclenchée dans un proche

(1) Rapport de la Royal Commission (Commission royale), chapitre IV, paragraphe 14.

(2) Un autre maillon de cette chaîne est constitué par le cheik Hassan Salameh, commandant arabe à Jaffa et à Lydda, que M. Emil Ghoury décrivit, le 31 décembre 1947, comme un des hommes les plus actifs du mouvement actuel (New-York Times, 4 janvier 1948). Le cheik Salameh a été en parachute au-dessus de la Palestine, alors qu'il était commandant allemand chargé d'une mission de sabotage en 1944.

avenir. Dans sa déclaration du 15 janvier, As'ad Dagher, porte-parole de la Ligue arabe, a dit que la fin du Mandat britannique donnerait le signal de l'occupation de l'ensemble de la Palestine par les armées des Etats arabes.⁽¹⁾ Ahmet Sharabati, Ministre de la défense de Syrie, a cependant déclaré le 13 janvier, après son retour des opérations lancées depuis Merj Ayun contre Dan et Kfar Szold que "on peut s'attendre à ce qu'une attaque frontale directe soit lancée dans un mois environ par l'armée du peuple arabe contre les forces juives. L'entraînement et l'armement des troupes se poursuivent à un rythme accéléré".⁽²⁾

Recrutement et entraînement en Syrie

29. Le numéro du 17 décembre du journal Al-Zaman, du Caire, déclare que le Conseil de la Ligue arabe a confié au Gouvernement syrien le soin d'organiser "le mouvement populaire pour sauver la Palestine". Toutes les informations reçues indiquent que Damas est maintenant le centre d'un mouvement bien organisé, placé sous la direction du Ministre de la Défense nationale de Syrie, Ahmed Sharabati, qui s'occupe du recrutement, de l'entraînement et de l'équipement d'Arabes palestiniens et non-palestiniens, qui vont former une "armée populaire", en vue d'envahir la Palestine. Le journal Al-Ahram, du Caire, déclarait le 15 décembre qu' "environ 700 Arabes palestiniens subissent déjà une période d'instruction à la caserne Qatana, près de Damas; leur nombre s'accroît d'environ 100 par jour." Les opérations de recrutement ont ensuite commencé à englober également les ressortissants syriens. Le 4 décembre, Aref Nakadi, Gouverneur du Djebel Druze, a annoncé le commencement d'une campagne de recrutement dans son district, s'adressant particulièrement aux Druses "qui sont faits pour la guerre et pour lesquels la guerre a été faite".⁽³⁾ Le commandant militaire d'Alep, Jamil al-Burhani, a annoncé que la campagne de recrutement dans les provinces septentrionales commencerait le 8 décembre.⁽⁴⁾ Le 7 décembre, le journal Alif Ba, de Damas, rapportait que le Ministre de la défense nationale avait annoncé que des bureaux de recrutement spéciaux

(1) New-York Times du 16 janvier

(2) AP, Damas, 13 janvier

(3) Al-Jabal, Damas, 4 décembre

(4) Al Ins-ha, Damas, 7 décembre

seraient ouverts pour les Bédouins "qui sont portés par la nature à dégainer le sabre".

30. Le 27 décembre, on annonçait de source sûre que 38 officiers supérieurs de l'armée syrienne avaient "é missionné " pour contribuer à l'entraînement d'un corps de volontaires. Le 19 décembre, le Ministère de la défense de Syrie annonçait son "acceptation des démissions"... en particulier celles des officiers de l'armée qui désirent servir volontairement en Palestine pour combattre contre le partage. La question du nombre de ces officiers démissionnaires n'a pas été discutée immédiatement."⁽¹⁾ Le chef de la campagne de recrutement est Fawzi al-Kawukji, qui a déclaré à la presse le 9 décembre que 15.000 volontaires devaient terminer leur période d'instruction à une date rapprochée.⁽²⁾

En plus des Syriens, les effectifs à l'entraînement au camp de Qatana comprennent des Palestiniens de Jenin, Naplouse et Hebron; un groupe de Libanais musulmans; un certain nombre de jeunes Irakiens ayant participé à la révolte pro-nazie de Rashid Ali, ainsi qu'un groupe de jeunes Egyptiens commandés par leur chef, Ahmed Hussein.⁽³⁾

D'après les renseignements reçus par l'Agence Juive, le nombre des volontaires se trouvant actuellement en Syrie est le suivant :

Damas	5 700
Alep	5 000
Reste de la Syrie	5 000

Sur ce nombre, 950 volontaires venant de Damas et 400 d'Alep sont actuellement à l'entraînement, en plus des 420 volontaires palestiniens complètement équipés qui se trouvent au camp de Qatana.

Recrutement et entraînement au Liban

31. Au Liban, les préparatifs de recrutement se poursuivent aussi très activement. Le 18 décembre, le poste de radiodiffusion britannique du Proche-Orient à Jaffa rapportait que le premier groupe de 500 volontaires

(1) AFP, Damas, 19 décembre

(2) AP, Damas, 9 septembre

(3) Qabas, Damas, 12 décembre

qui s'étaient engagés pour la défense de la Palestine avait été convoqué pour une période d'instruction par le bureau de recrutement de Beyrouth. Un peu plus tôt, au mois de décembre, le Mufti du Liban, Muhammed Tawfiq Khalid, avait annoncé une "fatwa (décision) publique proclamant la guerre sainte en Palestine.⁽¹⁾ Le 10 décembre, le journal égyptien Ruz el-Yusuf, annonçait que "des volontaires libanais avaient procédé à des manoeuvres près de Baalbek, faisant usage d'un certain nombre de batteries mises à leur disposition par le Haut commandement de l'armée libanaise".

Recrutement et entraînement en Egypte

32. Le 14 décembre, le journal Al-Insha, de Damas, annonçait : "Ahmet Hussein, chef du parti de la jeune Egypte, est arrivé à Damas et est entré à la caserne Qatana pour une période d'instruction. Il a entamé des négociations avec Shukri Quwatli, le Président de la Syrie, et Fawzi al-Kawukji au sujet de la formation d'un détachement de jeunes Egyptiens qui porterait le nom de Mustafa al-Makil, Egyptien ayant collaboré avec les nazis pendant la guerre et qui est décédé en Allemagne. Le 16 décembre, le journal d'Egypte annonçait que le cabinet égyptien avait autorisé la création de bureaux de recrutement pour les volontaires. Le 23 décembre, le journal Al-Ahram, du Caire, publiait une lettre d'Ahmed Hussein donnant des détails complets sur son activité à la caserne Quatana. La presse égyptienne reflète l'impatience ressentie par les éléments militants au sujet de ce qu'ils considèrent comme une attitude prudente prise par leur Gouvernement à l'égard de cette campagne de recrutement. Des critiques ont été adressées au Gouvernement au cours des réunions organisées par le parti de la jeune Egypte (Al-Ahram, 19 décembre), par le Wafd (Al-Musawwar, 21 décembre) et par le parti libéral (Al-Ahram, 17 décembre). On pourrait décrire assez exactement la situation en Egypte en disant que, si le recrutement de volontaires chargés de lancer une guerre d'agression contre la Palestine est dans une certaine mesure suivi en Egypte de l'encouragement du Gouvernement, qui est accordé sans restriction en Syrie, les efforts volontaires accomplis aux mêmes fins sont appuyés par le Gouvernement égyptien et encouragés par les chefs militants du secrétariat de la Ligue arabe, dont le siège se trouve au Caire.

(1) Beyrouth, (journal quotidien), 4 décembre.

Il est clair que cette campagne acquiert une force croissante, ainsi que le montre la dépêche suivante du New-York Times, datée du 20 janvier : "Les membres de l'état-major de Kawukji ont déclaré qu'ils ont engagé des négociations avec les groupements arabes d'Egypte. Ils ont ajouté que le parti nationaliste et la fraternité musulmane d'Egypte fournissaient la majeure partie des effectifs d'un corps qui traverserait le désert du Sinaï pour attaquer les colonies juives du sud, tandis que le corps de Kawukji établirait sa base d'opérations dans la région de Naplouse".

Recrutement et entraînement en Irak

33. Des bureaux de recrutement du "Comité pour sauver la Palestine" ont été ouverts à Bagdad le 8 décembre.⁽¹⁾ Le 12 décembre, un certain nombre de jeunes Irakiens, qui avaient participé en 1941 à la rébellion pro-nazie de Rashid Ali, en Irak, sont arrivés à Damas et se mis à la disposition de Fawzi al-Kawukji.⁽²⁾

Le 17 janvier 1948, le journal égyptien Al-Masri, annonçait que Jamal Hussein avait déclaré, après avoir rendu visite au Vice-Président du conseil irakien, qu'un commando arabe bien organisé était actuellement constitué en Irak, en vue d'effectuer des opérations spéciales en Palestine.

34. Le 27 décembre, le colonel Taher Muhammed, membre du "Comité de défense de la Palestine" a déclaré que "deux régiments de volontaires seront envoyés en Palestine avant une semaine pour combattre aux côtés des Arabes. Ils sont formés de soldats, de sous-officiers et d'officiers mis en disponibilité par l'armée irakienne." Le Comité a déclaré en outre, que 100 officiers en retraite de l'armée irakienne se rendraient en Syrie avant une semaine pour y instruire des officiers syriens.⁽³⁾

D'après des rapports dignes de foi, 1.400 volontaires irakiens, au moins, se sont rendus en Syrie. Certains des premiers contingents qui étaient arrivés en Syrie, complètement armés, sont déjà partis pour la Palestine après une brève période d'instruction à la caserne Qatana.

(1) Al Sa-a, 9 décembre

(2) Al Qabas, Damas, 12 décembre

(3) AP, Bagdad, 27 décembre

35. Les opérations de recrutement dans les autres pays arabes n'ont pas, jusqu'à présent, pris de proportions considérables, bien que les gouvernements aient fait des déclarations autorisant pleinement toutes les activités de cet ordre qui pourraient être entreprises. Il est évident que, dans l'ensemble, la population arabe hésite, en dépit des encouragements officiels, à entamer des opérations militaires hasardeuses. Les masses ont besoin de l'encouragement que donnent les succès militaires. Elles doivent être également assurées, avant de se lancer dans une campagne généralisée, qu'il n'y aura pas de réaction internationale violente. L'Agence arabe d'informations a cependant rapporté de la Mecque, le 9 décembre, que des bureaux de recrutement venaient d'être ouverts à Riyad, ainsi que dans d'autres localités. La même agence d'informations avait annoncé, le 21 décembre, que, "des centaines de volontaires s'engageaient quotidiennement en Arabie saoudite". Le 8 décembre, Azzam Pacha déclarait à la presse qu' "Ibn Saud a mis ses forces régulières au service de la Ligue et a donné sa bénédiction à toute tribu qui désirerait combattre pour la Palestine".(1)

36. En décrivant ces opérations de recrutement, l'Agence juive s'est fiée, en général, aux rapports arabes. Il semble peu raisonnable d'accorder une telle confiance à ces rapports en ce qui concerne les chiffres cités. La tendance générale est de donner des chiffres exagérés, mais il n'en demeure pas moins qu'une campagne généralisée ayant pour but de recruter des forces destinées à commettre des actes de violence en Palestine, est actuellement encouragée et organisée par les gouvernements arabes. A Damas, le 18 décembre, le Ministre de l'intérieur "mettait en garde les correspondants contre la transmission d'informations trop détaillées au sujet de l'instruction des volontaires et des préparatifs militaires relatifs à la Palestine." (2)

Achats d'armes

37. Les gouvernements arabes qui possèdent des ressources budgétaires d'Etat et ont accès au marché libre se trouvent dans une position favorable pour s'assurer la possession d'armes en quantité suffisante pour provoquer en Palestine une rupture prolongée de la paix. On annonçait du Caire, le 18 décembre, que "des officiers supérieurs

(1) UP, Le Caire, 8 décembre

(2) UP, Damas, 18 décembre

ressortissants de quatre Etats arabes avaient quitté le pays, envoyés en mission pour acheter des armes et des munitions; cette mission faisait partie du plan d'ensemble de la Ligue arabe visant à empêcher la création d'un Etat juif en Palestine... Les officiers en mission ... venant de l'Egypte, de l'Irak, de la Syrie et du Liban ... ont l'intention de se rendre au Pakistan, aux Indes, en France, en Suisse, en Espagne et en Tchécoslovaquie... Il semble que les armées arabes ne disposent pas d'excédents d'armes et que la Ligue a dû prendre cette décision pour compléter les arsenaux des guerillas". (1)

38. Le journal égyptien, Al-Masri, annonçait le 20 janvier que le Mufti avait demandé au Premier Ministre égyptien la permission de transférer en Palestine toutes les armes et munitions acquises par ses agents et ses envoyés en Egypte, dans le désert occidental et en Lybie. Le 14 janvier, le même journal déclarait que toutes les armes utilisées par les volontaires irakiens en Palestine étaient des armes modernes de provenance britannique et, en outre, que le Gouvernement égyptien élaborait une nouvelle législation qui permettrait aux Arabes palestiniens d'acquérir des armes en Egypte et de les transférer en Palestine.

39. On rapportait du Caire, le 28 janvier, que "Ahmed Hussein, chef du parti de la jeune Egypte, avait déclaré que le Gouvernement égyptien avait fourni plusieurs milliers de fusils aux Arabes de Palestine. Ahmed Hussein avait ajouté que ces armes avaient été données à l'ancien Mufti de Jérusalem". (2)

40. A ce sujet, l'Agence juive se doit d'appeler spécialement l'attention sur un caractère grave et surprenant des achats d'armes effectués par les Arabes, à savoir, la mise à la disposition des gouvernements arabes d'armes britanniques et la possibilité que ces armes soient utilisées par ces gouvernements pour commettre des actes d'agression en Palestine. Cet aspect de la question sera traité dans un mémoire ultérieur.

(1) New-York Times du Caire, 18 décembre

(2) AP, 28 janvier

Infiltration en Palestine

41. Une autre phase du concours prêté par les gouvernements arabes au plan d'invasion et de guerre projeté en Palestine est constituée par la violation des frontières qui séparent les territoires arabes et la Palestine, violation qui consiste en une infiltration de volontaires et de forces armées. Selon des rapports dignes de foi et des témoignages incontestables, ces actes durent depuis plusieurs semaines. Comme on l'a déjà signalé, des attaques contre les villages juifs du nord de la Palestine, menées à partir de bases situées en Syrie et au Liban, ont servi de couverture et d'écran à l'infiltration de centaines de volontaires qui prennent position en Palestine pour préparer les agressions futures. Le 9 janvier paraissait dans le New-York Times le communiqué ci-après émanant de l'Associated Press à Bagdad :

"Un convoi de volontaires irakiens composé de quatre vingt-dix commandos et d'instructeurs fournis par l'armée irakienne, est parti aujourd'hui à destination de la Palestine. Ce contingent, où l'on compte des officiers, est pourvu d'armes légères, y compris des mitrailleuses et des grenades. Ces troupes instruiront et entraîneront les volontaires. On pense que d'autres groupements analogues quitteront bientôt Bagdad."

Le 15 janvier, l'Associated Press de Bagdad a signalé que Jamal Hussein, Vice-Président du Conseil supérieur exécutif arabe de Palestine, a assisté au départ pour la Palestine de 200 volontaires irakiens entraînés. Le 25 janvier, des rapports ont été publiés sur l'arrivée en Palestine de 750 hommes armés venant d'Irak par la Transjordanie, et sur leur concentration à Tubas dans la région de Naplouse. Le New-York Times du 26 janvier, annonce, de source arabe, que ces combattants "se sont déployés sur un territoire étendu". L'Agence juive est en mesure de confirmer l'exactitude des deux communiqués ci-dessous publiés dans le New-York Times du 26 janvier. Le premier communiqué émanant du correspondant de ce journal à Damas déclare :

"On a signalé aujourd'hui que Fawzi el-Kawukji, Commandant en chef de l'armée populaire arabe, se préparait à partir pour la Palestine. L'effectif de ses troupes, qui ont traversé les frontières syriennes et libanaises pour se réunir dans la région montagneuse qui entoure Naplouse en Palestine, serait, dit-on, supérieur à 3.500 hommes."

M. Kawukji a organisé un "état-major général" qui se rendra avec lui en Palestine pour diriger les opérations. L'armée de volontaires a reçu pour ordre de ne pas engager d'opérations de grande envergure, mais au contraire de concentrer ses efforts en vue de son organisation.

Comme on lui demandait la date de son départ, M. Kawukji a déclaré: "La date n'a aucune importance, mais quand je partirai le monde entier le saura."

Le second communiqué, daté du 25 janvier, émane de l'United Press à Beyrouth. En voici la teneur :

"On apprend aujourd'hui, de sources ordinairement bien informées qu'un millier de soldats arabes bien entraînés, venant du Liban, de Transjordanie et de Syrie, se sont introduits en Palestine au cours des deux dernières nuits. Il s'agirait là, dit-on du troisième contingent important de volontaires qui pénètre en Palestine depuis que les Nations Unies ont décidé la création des Etats arabe et juif."

42. Le 26 janvier, le correspondant du New-York Herald Tribune à Jérusalem a communiqué les détails ci-après sur l'arrivée en Palestine de volontaires syriens et irakiens :

"Les 750 Syriens et Irakiens constituent les contingents les plus importants de volontaires qui aient, jusqu'à l'heure actuelle pénétré en Palestine en vue de préparer la guerre que les Arabes veulent déclencher à l'occasion du partage. A l'opposé des hommes d'Abdul Kadir, qui suivent le Mufti et livrent en ce moment des combats de caractère local, ces étrangers ont pénétré en Palestine sous les auspices de la Ligue arabe. Ils auraient, dit-on, reçu pour instructions de se contenter de s'entraîner et de se familiariser avec le pays.

Les hommes ont voyagé en colonne, accompagnés d'un convoi de mulets pour la traversée à gué du Jourdain et d'une douzaine de camions chargés de matériel et de vivres. Les camions ont pu traverser le fleuve à Jisr el-Majami, en Palestine du Nord-Est où les troupes de la Légion arabe d'Abdullah gardent un pont.

Leur équipement comprenait du matériel de radio, des fusils . mitrailleurs et des mitraillettes Bren et Sten, des fusils et des mortiers. La police britannique croit qu'ils disposaient également de voitures blindées légères et peut-être de quelques pièces d'artillerie de campagne. Ces troupes ont apporté leur ravitaillement et ont planté leurs tentes pendant deux jours dans la vallée sous contrôle arabe qui entoure Tubas, ville située à mi-chemin entre Jérusalem et la mer de Galilée.

Un porte-parole du Gouvernement a déclaré qu'un rapport circonstancié avait été envoyé à Londres."

Aide financière

43. L'aide directe prêtée par les Etats arabes aux actes d'agression commis en Palestine prend également la forme de contributions financières versées en vue du recrutement et de l'équipement des forces armées qui se préparent à la guerre ouverte en Palestine. Le Ministre syrien de l'intérieur a annoncé le 20 décembre que "le seul organisme autorisé à recueillir de l'argent pour la Palestine serait un comité qu'il nommerait lui-même".(1) Le Conseil de la Ligue arabe a recommandé, à Sofar "que les Etats de la Ligue accordent immédiatement les crédits nécessaires à cet effet" (à savoir, à l'effet de rassembler les fonds nécessaires pour mener la guerre en Palestine).(2) Les Etats arabes auraient, dit-on, fourni une contribution de plus de quatre millions de dollars en vue de l'achat d'armes destinées à la campagne de Palestine. Le 17 décembre, le New-York Times communiquait de Beyrouth que "les fonds pour la cause arabe semblent abondants". Le Parlement syrien a voté des crédits s'élevant à deux millions de livres syriennes et le Gouvernement libanais des crédits s'élevant à un million de livres. On a de plus recueilli auprès des particuliers, dans les deux pays, une somme de 1.500.000 livres".

44. Un aspect odieux des efforts entrepris par les Arabes en vue d'augmenter les fonds disponibles pour l'achat d'armes est la campagne d'extorsion dirigée contre les minorités juives sans défense des pays arabes. Le 10 décembre, les Juifs d'Egypte ont été "invités" à contribuer généreusement au Fonds pour sauver la Palestine. L'appel a été

(1) Agence arabe d'information, 20 décembre.

(2) Al-Ahram, 10 octobre.

publié dans l'organe Moslem Brethren (Fraternité musulmane) (1) par la section des jeunes de l'Université d'Al-Azhar (2). En Syrie, (où sept synagogues ont, au début de décembre, été incendiées à Alep par des émeutiers) le Conseil de la communauté juive a été forcé de recueillir et de remettre au Comité arabe des fonds destinés à l'achat d'armes qui tueront leurs frères juifs de Palestine. La meilleure façon de décrire l'atmosphère qui règne au Liban consiste à citer l'extrait ci-après d'un journal de Beyrouth : (3)

"Les Juifs de Saïda se seraient, a-t-on dit, rendus ici pour se plaindre des attaques dont ils avaient été l'objet (c'est-à-dire de la part des Arabes). Ils ont maintenant désavoué le partage de la Palestine et ont déclaré qu'ils consentaient à verser une contribution en argent pour la Palestine (c'est-à-dire pour les Arabes de Palestine). On nous a fait savoir que le Comité de l'office a assuré aux Juifs du Liban que malgré les actes d'hostilité commis par des particuliers, on ne leur voulait plus, à l'avenir, aucun mal. De l'avis du Comité, les Juifs libanais ne peuvent rien contre la sécurité des populations arabes...

Les donations peuvent être envoyées directement au bureau permanent de la ville."

CONCLUSION

45. Dans l'accomplissement de la tâche qui lui incombe de constater s'il existe une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression, le Conseil de sécurité peut s'inspirer du point de vue exprimé par l'Assemblée générale et suivant lequel une de ces trois situations ou toutes les trois sont créées par "une tentative visant à modifier par la force le règlement prévu par la présente résolution". Les gouvernements arabes ont conjointement et solidairement défini leur objectif en utilisant ces termes mêmes (voir paragraphes 5 à 13 ci-dessus). Il est bien évident que l'usage de la violence pour s'opposer

(1) Traduction non officielle.

(2) Agence télégraphique juive, 11 décembre, communiqué d'un article du Al-Ikhwan al Muslimun.

(3) Al-Ittihad al Lubnani, 22 décembre.

à un jugement international ne peut manquer de menacer la paix et la sécurité internationales, étant donné qu'il s'agit d'un défi lancé à l'Organisation qui s'est vue confier la tâche de sauvegarder la paix.

46. Les Juifs de Palestine, avec le concours sans réserve de l'Agence juive, joueront le rôle qui leur revient dans la résistance à l'agression à laquelle on se livre contre leur existence, leur avenir, leurs droits internationalement reconnus. Ils considèrent la résolution de l'Assemblée générale comme un compromis réalisé en décidant entre des revendications incompatibles entre elles. Ce compromis exige de leur part de lourds sacrifices portant sur leurs revendications historiques et sur des revendications qui avaient auparavant reçu l'approbation des nations. Le Mandat pour la Palestine avait réservé un territoire de 45.000 milles carrés sur l'ensemble des territoires destinés aux Etats indépendants arabes, afin d'atteindre "l'objectif principal du Mandat, c'est-à-dire la création d'un foyer national juif". On a ensuite retiré la Transjordanie de ce territoire, et maintenant la moitié de la superficie de la Palestine occidentale est donnée aux Arabes pour constituer leur huitième Etat souverain. Ainsi, sur les sept huitièmes de la superficie initiale du Mandat pour la Palestine, deux Etats arabes seront constitués en vue de donner l'indépendance à 1.500.000 Arabes qui forment 80 pour 100 de la population arabe résidant sur le territoire initial du Mandat pour la Palestine. L' "objet principal du Mandat " se trouve réduit, au moment où les Juifs en ont le plus besoin, à la constitution d'un Etat juif sur un huitième du territoire initialement réservé à l'immigration des Juifs et au développement de leur "foyer". Les Nations Unies ont approuvé la restriction apportée aux revendications juives par désir de respecter les intérêts arabes et par souci de servir la cause de la paix, après avoir procédé à une étude prolongée et minutieuse du problème à la lumière de la Charte, en vue de rechercher le degré maximum d'autonomie réalisable dans les conditions actuelles. Aussi, les Arabes ne sont-ils nullement fondés à invoquer la notion de torts non redressés. En fait, ils reconnaissent franchement que leur objectif est de refuser aux Juifs tous droits à la liberté en tant que nation et d'établir un monopole de l'indépendance à leur propre profit.

47. Déterminés à résister à toute violation des droits reconnus par l'Assemblée générale, les Juifs ne combattent pas seulement pour eux-mêmes. Ce que nous avons exposé dans les pages précédentes constitue une attaque sans merci contre les principes de la Charte et l'autorité des Nations Unies. Les Etats arabes prennent des mesures collectives efficaces en vue de donner naissance à des "menaces contre la paix" et à encourager les "actes d'agression" en violation directe de l'Article 1 de la Charte. Au mépris des dispositions de l'Article 2, ils recourent "dans leurs relations internationales à la menace ou à l'emploi de la force". Ne tenant aucun compte du paragraphe 5 de l'Article 2, ils refusent de donner à l'Organisation "pleine assistance dans toute action entreprise par elle, conformément aux dispositions de la présente Charte". Ils font la sourde oreille à un appel précis de l'Assemblée générale (29 novembre) les invitant à s'abstenir "de toute action qui risquerait d'entraver ou de retarder l'exécution" de sa résolution. Ils font fi d'une résolution unanime de l'Assemblée générale condamnant "toute propagande dans quelque pays que ce soit ... qui est destinée ... à provoquer ou à encourager toute menace contre la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression". Ils défient les Nations Unies jusqu'à conspirer contre la vie des représentants et fonctionnaires de cette Organisation qui s'acquittent des tâches qu'on leur a confiées en application de la Charte. Ils sapent le principe fondamental des Nations Unies selon lequel "il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun" (des Nations Unies). Ainsi, le monde se trouve-t-il en présence d'une tentative de violer la Charte ou d'en faire un objet de risée, en essayant de réaliser des ambitions que le tribunal suprême de l'opinion internationale a rejetées comme inadmissibles. L'Agence juive est convaincue que le succès de cette tentative jetterait pour toujours les Nations Unies dans le discrédit et est persuadée que les Juifs, en défendant leurs droits en tant que nation, défendent également les idéaux les plus élevés et universellement reconnus de l'humanité.

48. L'Agence juive fait donc, par l'entremise de la Commission des Nations Unies pour la Palestine, appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures prescrites au Chapitre VII de la Charte en cas de menaces contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression provoqués, commis, annoncés et préparés par les Etats arabes, membres de la Ligue arabe, de concert avec le Haut comité arabe pour la Palestine.

